mars 2001 N° 13

Les écoles et autres administrations reçoivent le livret de 1938 : *INSTRUCTION PROVISOIRE SUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES PROVOQUÉS PAR LES BOMBARDEMENTS AÉRIENS* complété par une *N OTICE SUR LES MESURES À APPLIQUER EN CAS DE SURPRISE PAR LES GAZ* datée du 18 janvier 1939.

A la suite d'un arrêté municipal de février sur la Défense Passive a lieu le premier exercice; le 7 mars de 19 à 20h30, extinction de toute lumière dans la ville provoquant un inquiétant théâtre d'ombres auquel assistent les autorités civiles et militaires depuis la terrasse de N D de la Garde.
Un recensement de la population précède la distribution "restreinte" de masques à gaz. Fin août, de sombres affiches couvrent les murs de la ville, appelant les réservistes à rejoindre leurs corps. L'armée réquisitionne aussi animaux et véhicules provoquant une inhabituelle animation entre le Bd de la Corderie et la plage des Catalans, aux abords des casernes d'Audéoud et d'Aurelles.
Le 28 août marque le début des "restrictions" : les journaux ne paraissent plus que sur 6 pages.

Le 2 septembre l'avis de déclaration de guerre est placardé sur tous les murs de Marseille.

De ce jour, et jusqu'à l'occupation de la zone Sud par l'armée allemande le 12 novembre 1942, notre colline subit les effets du conflit comme tous les autres quartiers de la ville : les hommes jeunes partent au front pour combattre, mourir ou être faits prisonniers, les femmes gèrent avec difficulté les restrictions imposées par cartes et tickets d'alimentation, de textiles, de papier, de charbon, de savon, ainsi que le marché parallèle dit "marché noir"; les enfants vont toujours à l'école.

LA DEFENSE PASSIVE

Elle est composée d'hommes non soumis aux obligations militaires, requis à titre civil, qui sont utilisés selon leurs aptitudes et compte tenu de leur profession (lois du 31 mars 1928, 11 juillet 1939, décret du 30 janvier 1939).

Enregistré sous le matricule 1255, Alexandre Albenois agé de plus de 40 ans fait parti du 10° secteur basé au 12 rue d'Endoume. Il est adjoint au chef du groupe D, ilot n° 2.

Ce secteur comprend 20 chefs de secteur, 32 chefs de groupes, 273 chefs d'ilots, 129 brancardiers, 3 chauffeurs, 146 pionniers, 3 guetteurs, 120 agents de liaison, 228 pompiers, 134 service d'ordre (1088 hommes au total).

Les postes de secours sont basés:

Relais :	Institut des Jeunes Aveugles, rue Abbé Dassy
Poste de secours :	Sanatorium JeanMartin, 275 promenade de la Corniche
	Œuvre St Louis de Gonzagues, 211 rue d'Endoume

Dans les locaux d'habitation : coller les carreaux, obturer les fissures et les cheminées, constituer une p

Au moment de l'alerte, se munir d'un masque, fermer les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, ferme

Le Ministère de la Défense et de la Guerre diffuse une notice des mesures à prendre en cas d'alerte dès 1938. Mais dès la 1° alerte, le 1° juin 1940, les agents de la Défense Passive ont des difficultés pour repousser les curieux vers les abris.

La sirène du 303 Corniche, rappel traumatisant de la guerre, n'a pas cessé de retentir depuis la Libérati

Le sifflet d'André Pépé retentit souvent les soirs d'été, vallon de la Baudille, rappelant à l'ordre quelque riverain ne fermant pas ses persiennes (réglementairement couvertes de papier bleu).

Contraintes de guerre décrites avec humour par Henri Verneuil dans Mayrig. *"Un service de Défense Passive composé de volontaires du quartier, nous obligeaient à barbouiller nos ampoules électriques en bleu pour atténuer les points lumineux qui, disait-on, signaleraient la ville aux éventuels bombardiers. Nos vitres devaient être protégées par des rubans adhésifs qui se croisaient pour éviter les éclats en cas de bombardements. Un coup de sifflet strident, appuyé d'une amende, imposait l'extinction de toute cigarette, qui, par son bout incandescent, risquait de mettre Marseille en danger de destruction"*

.

Les restrictions

Suite à la signature de l'armistice, en juillet 1940, la France est divisée en 2 zones : la moitié nord est zone occupée, la moitié sud zone libre. Aux rationnements de février 1940 (plus de chocolat, fermeture des charcuteries, bars et boucheries 2 ou 3 jours par semaine) s'ajoutent désormais les cartes commerciales interzones, les premiers bons "textiles" et les tickets pour chaque catégorie d'aliments.

Jo Bonavia et Annie Lippi photographiées sur la Canebière en août 1943, reviennent d'un long périple m

"Bouillon aux herbes"

Dans 1 litre d'eau,

60 gr d' **oseille** , 60 gr de **cerfeuil** ,

60 gr de **cresson** , 60 gr de **laitue** .

Salez le tout.

Nutritif et sain

"De la vie quotidienne, je me souviens du temps des tickets pour tout : le pain, la viande, le beurre, le café, l'huile, les chaussures, les vêtements…et d'un marché libre et parallèle, où on trouvait tout comme avant guerre, à des prix multipliés par les lois de l'offre et de la demande. Les voitures élégantes où le gazogène remplaçait l'essence, s'arrêtaient souvent devant les fermes d'une paysannerie calme et discrète". Henri Verneuil. Mayrig.

Munis d'une autorisation de transport, les fourrages nourrissent encore des vaches dans les laiteries du quartier. Mais les restrictions entraînent les fraudes : ainsi en rinçant ses bidons le laitier "oublie" souvent un peu d'eau. (Mouiller ou écrémer le lait peut entraîner une amende de 300 à 600 frs et 8 jours de prison avec sursis).

Les **rations alimentaires** limitées varient selon les catégories de consommateurs : **E** (moins de 3 ans),
J1
(3 à 6 ans),
J2
(6 à 13 ans),
J3
(13 à 21 ans),
T
(21 à 70 ans, travailleurs de force),
C
(cultivateurs),
A
(autres adultes)
V
(plus de 70 ans).

Les E, J, V ont droit à plus de lait, les T à plus de vin. Les journaux donnent quotidiennement la liste des denrées servies : le jour des œufs (1ou 2 selon la catégorie), celui des pommes de terre…

AUJOURD'HUI MARDI
21 AVRIL.
ALCOOL : interdit.
BOUCHERIES et BOUCHERIES CHEVALINES : fermées.
CHARCUTERIES : ouvertes.
PATISSERIES : fermées.
LEGUMES FRAIS : vente libre.
RETRAIT des cartes d'alimentation du mai : du n° 4.001 au n° 5.000.

Les ménagères, selon les conseils de la Croix-Rouge, confectionnent et utilisent une **marmite norvégienne**
pour économiser le gaz. Dans un grand récipient capitonné on enferme une marmite plus petite contenant des aliments dont la cuisson a été lancée sur la gazinière et qui s'achève dans ce précurseur de la cocotte-minute.

Rations d'une carte A

en 1940

en 1944

Pain

250g/jour

175g/jour

Viande

180g/sem

130g/sem

Matières grasses

15g/sem

50g/mois

Sous ce titre, la page "cuisine" du journal Marie-Claire propose quelques recettes adaptées aux denrées disponibles alors : une tourte au rutabaga, carottes et boudin, des cannelloni composés de farine et d'eau *(pâte ayant la consistance d'un mastic épais !)*, des galettes de guerre faites de farine, levure, un peu de sucre et un peu d'huile.

UN SEUL PLAT, *mais un bon !*

De facile au temps de la prospérité, la cuisine est devenue un art où, en premier lieu, entre l'ingéniosité,

Dans un autre journal on explique la confection d'un ersatz de mayonnaise par gonflement de bentonite (sorte d'argile) dans l'eau ; on ajoute à cette gelée un peu de soude, du vinaigre et des épices !

"Les restrictions obligeaient les femmes à passer des heures chaque jour à faire des queues interminables devant chaque magasin. L'ennemi nous laissait juste ce dont il n'avait pas besoin.. Après l'introduction du café "national" qui n'avait de café que le nom, apparition des textiles "nationaux" puis des chaussures" nationales." Elles avaient des semelles de bois, produisant un bruit spécial à chaque passage féminin dans la rue. D A Lawrie, Les Enfants Pourchassés)

Affiche du Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé de 1943.

Grille-café bricolé avec des boites de conserves

Vous avez toutes dans vos tiroirs quelques petits pelotons de laine de couleurs variées, c'est le moment

Plus de bas de soie dans les commerces de lingerie ; les coquettes brunissent leurs jambes au brou de

Les bricoleurs ressemellent les chaussures avec de vieux pneus

Restrictions et système D

Le savon : fabriqué avec une poudre vendue "sans tickets" et un peu d'huile.(On peut échanger 1 kg d'os contre du savon ou de la lessive).

Le charbon : la poussière récupérée au fond de la charbonnière est mélangée à du papier mouillé et pétrie en forme de "boulets". Le café : on grille des pois chiches et autres céréales et on se satisfait de cet ersatz édulcoré à la saccharine.

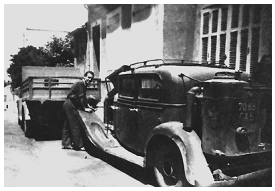

L'essence : est remplacée par le gazogène qui laisse derrière lui une odeur très désagréable et à l'intérieur du véhicule, une chaleur quasi insupportable. L'arrière du taxi Anzini, photographié

devant le garage, rue Giay, est équipé de cet appareil qui transforme par oxydation incomplète un combustible solide (bois ou sciure) en gaz. ; les moteurs à explosion des autos et camions fonctionnent avec ce système malgré la mauvaise qualité des gaz fournis. Les bicyclettes, équipées de remorques sont de plus en plus nombreuses dans les rues.

Début 1941, la population est convoquée au recensement qui permettra d'établir les cartes d'alimentatio

La loi du 27/10/1940 et un décret instituent la carte d'identité de Français. Tout citoyen est tenu de répo

Les tickets conservés par les familles correspondent à l'année de leur suppression 1947, 1948.

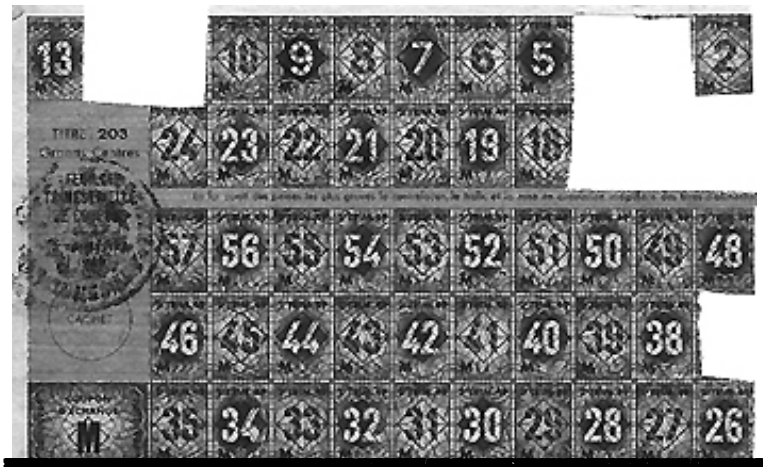

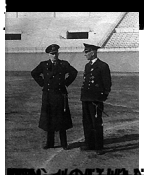

[redacted] témoin cett

[redacted] es

[redacted] Les par

[redacted] de tristes

[redacted] des consi

Photo de la maison des Frères Blous, meurtrière rue du Dr Fr Granier

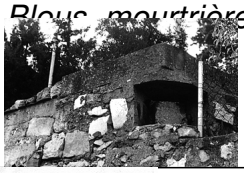

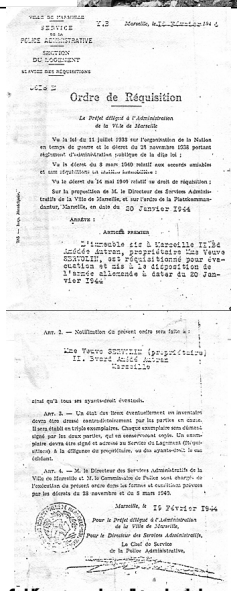

VILLE DE MARSEILLE
SERVICE
POLICE ADMINISTRATIVE
SECTION
DU LOGEMENT
et avec des réquisitions

N° 12 B

Marseille, le 20 Janvier 1944

Ordre de Réquisition

Le Préfet délégué à l'Administration de la Ville de Marseille

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre et le décret du 28 novembre 1938 portant réglement d'administration publique de la dite loi ;

Vu le décret du 8 mars 1940 relatif aux accords amiables et aux réquisitions en matière immobilière ;

Vu le décret du 14 mai 1940 relatif au droit de réquisition ;

Sur la proposition de M. le Directeur des Services Administratifs de la Ville de Marseille, et sur l'avis de la Pluridommandant, Marseille, en date du 20 Janvier 1944

Arrête :

Article premier

L'immeuble sis à Marseille 11, Bd André Autran, propriétaire Mme Veuve SERVIEIN, est réquisitionné pour évacuation et mis à la disposition de l'armée allemande à datar du 20 Janvier 1944

Art. 2. — Notification du présent arrêté sera faite à :

Mme Veuve SERVIEIN (propriétaire)
11, Boulevard André Autran
Marseille

ainsi qu'à tous ses ayants-droit éventuels.

Art. 3. — Un état des lieux éventuellement en inventaire devra être dressé contradictoirement par les parties en cause. Il sera établi en triple exemplaire. Chaque exemplaire sera définitivement signé par les deux parties, qui en conserveront copie. Un exemplaire devra être signé et adressé au Service du Logement (Réquisition) à la diligence du propriétaire, ou des ayants-droit le cas échéant.

Art. 4. — M. le Directeur des Services Administratifs de la Ville de Marseille et M. le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dans les formes et conditions prévues par les décrets du 28 novembre et du 8 mars 1940.

Marseille, le 19 Février 1944

Pour le Préfet délégué à l'Administration de la Ville de Marseille,
Pour le Directeur des Services Administratifs,
Le Chef de Service
de la Police Administrative,

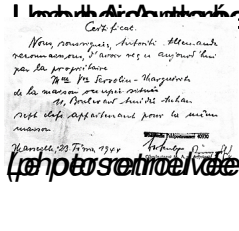

Cette fiche.
Nous remarquons, Antonio Allemande reconnaissons, d'avoir vu, aujourd'hui par le propriétaire
Mme Pa Serodin-Marguerite
de la maison ou vient habiter
11, Boulevard André Autran
cette chaque appartement pour la même maison
Marseille, 20 Février 1944

Photo prise lors de la libération, plus de Paris, le Bd André Autran occupé

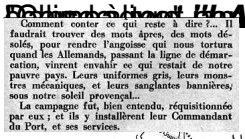

Comment conter ce qui reste à dire ?... Il faudrait trouver des mots âpres, des mots désolés, pour rendre l'angoisse qui nous tortura quand les Allemands, passant la ligne de démarcation, vinrent envahir ce qui restait de notre pauvre pays. Leurs uniformes gris, leurs monstres mécaniques, et leurs sanglantes bannières, sous notre soleil provençal...

La campagne fut, bien entendu, réquisitionnée par eux ; et ils y installèrent leur Commandant du Port, et ses services.

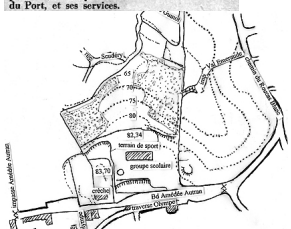

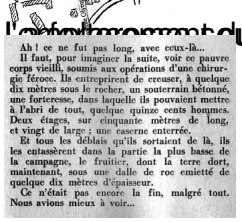

Ah ! ce ne fut pas long, avec ceux-là...

Il faut, pour imaginer la suite, voir ce pauvre corps vieilli, soumis aux opérations d'une chirurgie féroce. Ils entreprirent de creuser, à quelque dix mètres sous le rocher, un souterrain bétonné, une forteresse, dans laquelle ils pouvaient mettre à l'abri de tout, quelque quinze cents hommes. Deux étages, sur cinquante mètres de long, et vingt de large ; une caserne enterrée.

Et tous les déblais qu'ils sortaient de là, ils les entassèrent dans la partie la plus basse de la campagne, le fruitier, dont la terre dort, maintenant, sous une dalle de roc emietté de quelque dix mètres d'épaisseur.

Ce n'était pas encore la fin, malgré tout. Nous avions mieux à voir...

Le sommet du "château" Gerlanigo

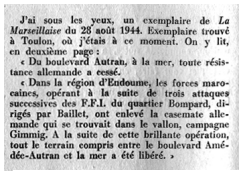

J'ai sous les yeux, un exemplaire de *La Marseillaise* du 28 août 1944. Exemplaire trouvé à Toulon, où j'étais à ce moment. On y lit, en deuxième page :

« Du boulevard Autran, à la mer, toute résistance allemande a cessé.

« Dans la région d'Endoume, les forces marocaines, opérant à la suite de trois attaques successives des F.F.I. du quartier Bompard, dirigés par Baillet, ont enlevé la casemate allemande qui se trouvait dans le vallon, campagne Gimmig. A la suite de cette brillante opération, tout le terrain compris entre le boulevard Amédée-Autran et la mer a été libéré. »

Vue du Vallon Emeraude, la colline sous laquelle fut creusé le souterrain.

L'embouchure côté d'entrée (du matériel) scellée par du béton armé est le seul vestige visible de

Plan général de la caserne souterraine (65 m de long, 15 m de large, 3 m de haut) et des salles

Un escalier de quelques 70 marches relie la caserne souterraine à la "campagne" tenue par les

Plan de la circulation

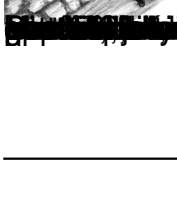

VILLE DE MARSEILLE

AVIS

A LA POPULATION

NOUS, Préfet délégué à l'Administration de la Ville de MARSEILLE, conformément aux ordres donnés par la PLATZKOMMANDANTUR, en date du 19 Mars 1944, relatifs à la circulation des piétons sur les routes côtières, rappelons aux habitants de notre ville non commerçantes parts, previ-dement dans la presse, les informant :

1°. que la circulation des piétons n'est permise sur les routes qui longent la côte de Marseille que sur le côté opposé à la mer ;

2°. que tout arrêt et tout entretien avec les ouvriers civils qui y sont employés est severement interdit et entraîne un danger de mort.

Le présent avis devra être affiché au commerce et à la fin des voies côtières, ainsi qu'en tous endroits bien apparents pour que les piétons puissent en prendre connaissance.

Marseille, le 21 Avril 1944

Pierre BARRAUD

Par ordre de la Platz Kommandantur en date du 19 Mars 1944 — 26 FEV. 1944 — 1 MARS 1944

Les bunkers sont actuellement inaccessibles pour des raisons d'ordre militaire, non

Les bunkers sont aujourd'hui vides

[illegible] comme un porte-bonheur pendant six [illegible]